CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 9 FÉVRIER 2015

Séance ordinaire des membres du conseil et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de madame Joanne Poulin, mairesse.

PRÉSENCES :

Claude Gauthier, Alain Labelle, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Étaient aussi présents le directeur général/greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale adjointe et greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que quatre personnes dans l'assistance.

Les membres du conseil suivants ont motivé leurs absences : Jocelyne Johnson et Michael Gainsford.

La séance est ouverte, il est présentement 19 heures.

2015-02-034 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2015

1-2-C Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2015

1-3 Autres matières

a) Location du Centre récréatif et communautaire
b) Adoption du règlement no. 128-2015 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux et abrogeant le règlement no. 99-2011

2- <u>ADMINISTRATION :</u>

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 janvier 2015

2-2 Engagement des dépenses – février 2015

2-3 Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – janvier 2015

2-4 Acceptation de l'offre de financement – règlement no. 12-2003

2-5 Emprunt par billets d'un montant de 564 800 $

2-6 ROSBL – Maison Entraide

2-7 Cotisation 2015 à l'Office municipal d'habitation de Gracefield

2-8 Autorisation de paiement

2-9 Ajout d'une petite caisse

2-10 Bourse à l'établissement des adultes

2-11 Autorisation de formation - formation des élus

2-12 Autorisation de dépense – conférence Web

2-13 Demande de soumission par voie d'invitation – Électricien

2-14 Demande de don – Albatros Vallée-de-la-Gatineau

2-15 Autorisation de paiement – Me André G. Lavoie

2-16 Demande de bourse de mérite scolaire - Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

2-17 Autorisation de dépense – rétrocaveuse

2-18 Autorisation de dépense – bureau administratif du 351 route 105

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

4-1 Octroi de contrat au service du génie municipal de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau

4-2 Autorisation de dépense

4-3 Adhésion à «Les fleurons du Québec»

5- TRANSPORT:

6- HYGIÈNE DU MILIEU :

6-1 Renouvellement de l'entente de service – CompressAir

7- LOISIR ET CULTURE :

7-1 Journée des bibliothèques

7-2 Autorisation de dépense – golf hivernal - point retirer de l'ordre du jour

7-3 Autorisation de dépense – tournoi de pêche

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

8-1 Réintégration d'un pompier à temps partiel

8-2 Paiement à la municipalité de Cayamant

8-3 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

9- <u>RAPPORT DES COMITÉS :</u>

10- <u>PÉRIODE DE QUESTIONS :</u>

11- <u>CORRESPONDANCES</u>

12- <u>VARIA:</u>

13- <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-035 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale /greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02- 036 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER DERNIER

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier dernier soit adopté tel que rédigé par la trésorière et directrice générale /greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-037 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER DERNIER

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février dernier soit adopté tel que rédigé par le directeur général/greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-038 LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, un bingo a lieu à tous les mercredis soirs de 18 h 45 à 21 h 45 au Centre Récréatif et Communautaire au profit de la Fabrique de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De reconduire l'entente de location pour le bingo pour une période d'un an soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2016.

Il est de plus résolu qu'à titre de tarif de location, un montant de 3 % des revenus bruts sera payé.

Il est de plus résolu que Mme Claudette Thériault signera la dite entente pour et au nom de la Fabrique de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-039 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 128-2015

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du dit règlement et renoncent à sa lecture,

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le règlement no. 128-2015 soit adopté tel qu'il suit :

RÈGLEMENT NO. 128-2015 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS DE LA VILLE DE GRACEFIELD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 99-2011

ATTENDU QUE la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q, c. T-11.001), article 2, prévoit qu'un conseil d'une Ville peut par règlement, fixer la rémunération de son maire et des ses conseillers ;

ATTENDU QUE cette rémunération peut comprendre une rémunération additionnelle pour toute fonction particulière que précise le conseil ;

ATTENDU QU' un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été déposé à la session du 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le règlement no. 128-2015 soit adopté tel qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La rémunération et l'allocation de dépenses actuelle des membres du conseil sont les suivantes :

	Rémunération de base	**Allocation de dépenses**	**Total**
Maire	25 279,06 $	12 639,52 $	37 918,58 $
Conseillers	8 426,36 $	4 213,18 $	12 639,54 $

ARTICLE 3

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Ville de Gracefield demeureront inchangées pour l'exercice financier 2015, soit :

	Rémunération de base	**Allocation de dépenses**	**Total**
Maire	25 279,06 $	12 639,52 $	37 918,58 $
Conseillers	8 426,36 $	4 213,18 $	12 639,54 $

ARTICLE 4

La ville de Gracefield versera aux membres du conseil qui occuperont la fonction de maire suppléant une rémunération additionnelle annuelle de 4 333,55 $.

ARTICLE 5

Conformément à l'article 2, paragraphe 7 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, le présent règlement est rétroactif au 1er janvier 2015.

L'ensemble des rémunérations prévues au présent règlement sont indexées annuellement, conformément à l'article 5 de la Loi, de la façon suivante :

- à compter de 2016 selon l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada

ARTICLE 6

Conformément à l'article 24 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, les modalités de paiements sont déterminées par résolution.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no. 99-2011

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-040 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 313 873.33 $.

- Rapport des salaires nets : 96 901.85 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 16956 à 17061 pour un montant de 176 645.12 $
- Liste des prélèvements : no. 5094 à 5135 au montant de 40 326.36 $

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2015-02-041 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / FÉVRIER 2015

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	293,20 $
Sécurité publique	2 555,67 $
Transport	896,81 $
Aqueduc	22 333,89 $
Égouts	384,22 $

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2015-02-041.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

<u>Dépôt de rapport :</u>

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement # 85-2010 pour le mois de janvier 2015.

2015-02-042 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT / RÈGLEMENT NO. 12-2003

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à un appel d'offres public concernant un emprunt par billets au montant de 564 800 $;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues;

Banque Royale du Canada	2,30000 %
Caisse Populaire Desjardins Gracefield	2,39000 %
Financière Banque Nationale Inc.	2,41925 %

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 février 2015 au montant de 564 800 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 12-2003. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série de 5 ans comme suit:

81 600 $	2,30000 %	18 février 2016
84 000 $	2,30000 %	18 février 2017
86 500 $	2,30000 %	18 février 2018
89 000 $	2,30000 %	18 février 2019
223 700 $	2,30000 %	18 février 2020

Il est de plus résolu que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-043 EMPRUNT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 564 800 $

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 12-2003, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets un montant total de 564 800$;

Règlements d'emprunt no.	Pour un montant de $
12-2003	379 700 $
12-2003	185 100 $

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 564 800 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 12-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 février 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016.	**81 600 $**
2017.	**84 000 $**
2018.	**86 500 $**
2019.	**89 000 $**
2020.	**91 600 $ (à payer en 2020)**
2020.	**132 100 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Gracefield émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 12-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-044 ROSBL – MAISON ENTRAIDE

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser un paiement au montant de 1 000 $ à ROSBL Maison Entraide dans le cadre de leur campagne de financement.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire 02 59003 970.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-045 AUTORISATION DE PAIEMENT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GRACEFIELD

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le paiement au montant de 4 097 $ à l'Office municipal d'habitation de Gracefield conformément à la facture déposée par le directeur.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-046 AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser les paiements suivants :

- Renouvellement de l'adhésion 2015 à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 2 813,21 $;
- Renouvellement de la cotisation de Louis Gauthier à l'Association des chefs en sécurité incendie au montant de 272,49 $

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-047 AJOUT D'UNE PETITE CAISSE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser l'ajout d'une petite caisse supplémentaire au montant de 150 $ afin de rendre plus adéquatement le service aux contribuables et aussi pour pourvoir aux dépenses multiples durant le mois.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-048 BOURSE À L'ÉTABLISSEMENT DES ADULTES

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que la Ville de Gracefield offre une bourse de 100 $ à l'établissement des adultes du Centre St-Joseph qui servira à l'attribution de bourses qui seront remises aux élèves qui auront atteint leurs objectifs scolaires et qui résident sur le territoire de la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que la mairesse Madame Joanne Poulin remettra la bourse lors de la soirée de fin d'année qui se tiendra le ou vers le 13 juin prochain.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-049 AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser Joanne Poulin mairesse et Alain Labelle conseiller à participer à la formation donnée par la Fédération Québécoise des municipalités et ayant pour titre Agir en tant qu'élu pour le développement de sa communauté qui se tiendra le 6 novembre prochain à Gracefield

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au montant de 265 $ par inscription plus les taxes applicables sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-050 AUTORISATION DE DÉPENSE – CONFÉRENCE WEB

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser Joanne Poulin mairesse et Jean-Marie Gauthier directeur général/greffier à participer à la nouvelle conférence Web donnée par la Fédération Québécoise des municipalités et ayant pour titre Équipe maire-dg : une formule gagnante dans l'administration d'une municipalité, conférence Web qui se tiendra le 30 avril prochain de 11 h à 13 h.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au montant de 85 $ plus les taxes applicables sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-051 DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d'invitation aux électriciens locaux, afin d'assurer l'entretien et la réparation de son réseau d'éclairage des rues (poteaux d'Hydro-Québec, lampadaires – secteur village).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-052 DON À ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser un don de 100 $ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-053 AUTORISATION DE PAIEMENT – ME ANDRÉ G. LAVOIE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser une dépense de 241,45 $ à Me André G. Lavoie pour services professionnels rendus dans le grief no. 2014-03.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-054 BOURSE DE MÉRITE SCOLAIRE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'accorder une bourse de mérite scolaire au montant de 250 $ à un élève qui réside dans la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que la mairesse Joanne Poulin sera présente pour remettre la bourse lors du bal des finissants qui se tiendra le samedi 27 juin prochain au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-055 AUTORISATION DE DÉPENSE– ACHAT DE PNEUS

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser l'achat de 4 pneus du fournisseur Pneus Lavoie pour la rétrocaveuse Case 2014 au coût de 3 005 $ incluant l'installation.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-056 AUTORISATION DE DÉPENSE – CHAUFFAGE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter la soumission des Entreprises R. Alie Électriques afin d'installer du chauffage dans les corridors du bureau administratif du 351 route 105 au coût de 1 494.68 $, matériaux, main d'œuvre et taxes incluses.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-057 OCTROI DE CONTRAT AU SERVICE DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRCVG

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

CONSIDÉRANT l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

CONSIDÉRANT la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, seraient avantagées d'utiliser les sommes versées par ce programme pour des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'informer la MRC de notre intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-058 AUTORISATION DE DÉPENSE – PANNEAUX DE SENSIBILISATION

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser l'achat de 6 panneaux de sensibilisation auprès de l'ABV des 7 au montant de 100 $ chacun plus les taxes applicables.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-059 ADHÉSION À « LES FLEURONS DU QUÉBEC »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield désire sensibiliser ses citoyens à améliorer l'aspect visuel général de la municipalité

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que la Ville de Gracefield adhère à la grande famille « Les fleurons du Québec » pour la période 2015 à 2017.

Le mode de paiement que la ville de Gracefield a choisi est un versement annuel au montant de 415 $.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-060 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE – COMPRESSAIR

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de l'entente de service avec le fournisseur CompressAIR Canada Inc. pour nos unités compresseurs et sécheurs d'air pour l'usine de filtration d'eau potable.

Il est aussi résolu que la facturation sera effectuée selon l'entente de service, tel qu'il suit :
Main d'œuvre : 65 $ l'heure
Frais de déplacement : 995 $ (si agencé avec un autre client 680 $)
Coucher : montant de la chambre
Repas : déjeuner 8 $, dîner 15 $ et souper 15 $
Pièces nécessaires seront facturées en sus.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-061 JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser Mme Denise P. Rochon ainsi que Mme Chantal Leblanc à participer à la journée des bibliothèques qui se tiendra le 27 février prochain à la Maison du Citoyen de Gatineau.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription et de déplacement sont à la charge de la ville de Gracefield.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le point 7-2 intitulé : autorisation de dépense – golf hivernal est retiré de l'ordre du jour.

2015-02-062 AUTORISATION DE DÉPENSE – TOURNOI DE PÊCHE

ATTENDU QUE la ville de Gracefield organise un tournoi de pêche hivernal au Lac à la Barbue, le 21 février prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 1 000 $ afin de pourvoir aux dépenses pour l'organisation du tournoi de pêche au Lac à la Barbue.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-063 RÉINTÉGRATION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le 30 septembre dernier, une lettre avait été expédiée aux pompiers à temps partiel qui n'étaient pas actifs depuis près de deux ans afin de vérifier leur intérêt et leur disponibilité;

ATTENDU QUE la résolution 2014-11-380 informait M. Mario St-Amour qu'il ne faisait plus partie de la brigade incendie, n'ayant pas contacté les personnes ressources pour manifester son intérêt;

ATTENDU QUE suite à une rencontre en janvier 2015 avec le Responsable des services publics et d'urgence, M. St-Amour a remis une correspondance en mentionnant que la lettre du 30 septembre dernier ne lui était pas parvenue et qu'il désirait toujours faire partie de la brigade de pompiers de la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

De réintégrer en date d'aujourd'hui M. Mario St-Amour à la brigade de pompiers de la ville de Gracefield et d'informer l'assurance vie Humania de réintégrer M. St-Amour à la police d'assurance vie des pompiers aux mêmes conditions que la police no. 11461-00.

D'informer M. St-Amour qu'il devra participer à un minimum de 3 présences lors de pratique dans les premiers six (6) mois de sa réintégration.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-064 AUTORISATION DE PAIEMENT-MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser une dépense de 1 861,64 $ à la municipalité de Cayamant pour l'intervention du 21 janvier 2015.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-02-065 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield prévoit la formation de 1 pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<u>Rapport des comités :</u>

Claude Blais mentionne que le comité de finances a vérifié toutes les factures et les comptes et que le tout est conforme.

Bernard Caron : nous invitons la population à participer au tournoi de pêche au Lac à la Barbue qui se tiendra le 21 février prochain.

Alain Labelle : tout va bien pour le service de voirie, tout est sous contrôle.

Claude Gauthier : Un souper moules et frites est organisé pour le 28 mars prochain en collaboration avec la Place Vimy, le souper est au coût de 20 $. Ce souper sera au bénéfice de la Clinique Santé Haute-Gatineau. Pour ceux qui n'aiment pas les moules, il y aura une assiette de brochette de poulet avec riz. Bienvenue à tous.

Note au procès-verbal :

Personne ne s'est prévalue de son droit de parole durant la période de questions.

Dépôt de la liste de correspondance du 9 janvier au 27 janvier 2015.

2015-02-066 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
Appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De lever la séance, il est présentement 19 h 40.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

La mairesse	Le directeur général / greffier
_____	_____
Joanne Poulin	Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Joanne Poulin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

_____

Joanne Poulin
Mairesse